

## **FCP VALEURS CEA**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 47 325 169 DT, un actif net de 47 135 066 DT et un résultat bénéficiaire de 4 837 095 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire de FCP VALEURS CEA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire de FCP VALEURS CEA qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Walid MASMOUDI**

**BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016**

**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions et droits rattachés		38 114 164	35 811 034
Obligations et valeurs assimilées		8 530 050	7 207 883
Titres OPCVM		-	-
	<b>3.1</b>	<b>46 644 214</b>	<b>43 018 917</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	<b>3.2</b>	680 955	1 040 387
		<b>680 955</b>	<b>1 040 387</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>			
		-	-
<b><u>Autres actifs</u></b>			
		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>47 325 169</b>	<b>44 059 304</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.3</b>	173 306	163 524
Autres créditeurs divers	<b>3.4</b>	16 797	16 938
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>190 103</b>	<b>180 462</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
Capital	<b>3.5</b>	46 293 964	42 903 529
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>3.6</b>	<b>841 102</b>	<b>975 313</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Sommes capitalisables de l'exercice		841 102	975 313
<b>ACTIF NET</b>		<b>47 135 066</b>	<b>43 878 842</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>47 325 169</b>	<b>44 059 304</b>

**ETATS DE RESULTATS**  
**COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2017 & 31 DECEMBRE 2016**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>1 541 428</b>	<b>1 646 789</b>
Dividendes	4.1	1 188 731	1 331 539
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	352 697	315 250
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>		24 878	28 696
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>1 566 306</b>	<b>1 675 485</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.3	<664 534>	<637 903>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>901 772</b>	<b>1 037 582</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	4.4	<58 870>	<58 182>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>842 902</b>	<b>979 400</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<1 800>	<4 087>
<b><i>Sommes capitalisables de l'exercice</i></b>		<b>841 102</b>	<b>975 313</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 800	4 087
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		4 639 824	6 585 970
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<624 287>	<4 105 355>
Frais de négociation de titres		<21 344>	<34 180>
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>4 837 095</b>	<b>3 425 835</b>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2017  
& 31 DECEMBRE 2016**

**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>4 837 095</b>	<b>3 425 835</b>
Résultat d'exploitation	842 902	979 400
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 639 824	6 585 970
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<624 287>	<4 105 355>
Frais de négociation de titres	<21 344>	<34 180>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	-	-
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>&lt;1 580 871&gt;</b>	<b>&lt;1 705 620&gt;</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>18 941 952</b>	<b>17 131 637</b>
Capital	17 404 975	15 752 709
Régularisation des sommes non capitalisables	971 582	947 501
Régularisation des sommes capitalisables	565 395	431 427
<b>Rachats</b>	<b>&lt;20 522 823&gt;</b>	<b>&lt;18 837 257&gt;</b>
Capital	<18 914 450>	<17 320 892>
Régularisation des sommes non capitalisables	<1 006 863>	<1 051 763>
Régularisation des sommes capitalisables	<601 510>	<464 602>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b>3 256 224</b>	<b>1 720 215</b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de l'exercice	43 878 842	42 158 627
En fin de l'exercice	47 135 066	43 878 842
<b><u>Nombre de part</u></b>		
En début de l'exercice	2 295 768	2 386 173
En fin de l'exercice	2 214 996	2 295 768
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b>21,280</b>	<b>19,113</b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b>11,34%</b>	<b>8,18%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

**1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le mode d'affectation des résultats du FCP VALEURS CEA a été modifié de Distribution à Capitalisation.

Par conséquent, les dividendes ne sont plus distribués et sont intégralement capitalisés et ce, à compter de l'exercice 2015.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au 31 Décembre 2017 au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

## **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



## **2.5 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<b><u>A- Actions et droits rattachés</u></b>				
ARTES	60 000	441 428	371 640	0,79%
ATTIJARI BANK	117 000	2 907 623	4 261 140	9,00%
BH	143 353	1 834 177	2 659 341	5,62%
BH NS 2017	25 273	379 095	468 839	0,99%
BIAT	37 500	3 019 338	4 553 550	9,62%
BT	470 000	3 878 487	3 787 730	8,00%
CARTHAGE CEMENT	250 000	622 846	586 250	1,24%
CITY CARS	30 000	430 922	314 790	0,67%
DELICE HOLDING	56 817	732 379	937 480	1,98%
ENNAKL AUTOMOBILES	17 962	215 060	225 998	0,48%
EURO-CYCLES	52 678	1 571 621	1 423 834	3,01%
LAND`OR	51 562	377 967	384 137	0,81%
MAGASIN GENERAL	25 000	657 938	987 500	2,09%
ONE TECH HOLDING	154 211	1 343 026	2 053 474	4,34%
SAH LILAS	230 358	2 326 844	3 670 064	7,75%
SAM	27 000	127 636	66 960	0,14%
SFBT	213 080	3 918 710	4 207 265	8,89%
SIMPAR	8 000	387 077	339 512	0,72%
SOTUVER DA 2017-2/23	49 542	17 973	18 330	0,04%
STAR	15 700	2 386 405	1 569 341	3,32%
SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	0	0,00%
TELNET HOLDING	80 739	469 249	472 323	1,00%
TPR	150 000	505 547	553 950	1,17%
TUNINVEST-SICAR	44 880	512 220	291 720	0,62%
UIB	127 000	2 499 671	2 847 086	6,02%
UNIMED	135 000	1 252 409	1 061 910	2,24%
<b>Total actions et droits rattachés</b>		<b>34 767 197</b>	<b>38 114 164</b>	<b>80,54%</b>
<b><u>B- Obligations et valeurs assimilés</u></b>				
<b>1-Bons du trésor Assimilables</b>				
BTA 11 FÉVRIER 2022 6,00%	500	482 000	507 913	1,07%
BTA 11 MARS 2026 6,30%	1 200	1 094 450	1 154 106	2,44%
BTA 12 JANVIER 2024 6,00%	2 100	1 952 483	2 071 214	4,38%
BTA 12 OCTOBRE 2018 5,50%	553	535 551	553 210	1,17%
BTA 13 AVRIL 2023 6,00%	677	653 982	683 340	1,44%
BTA 13 JANVIER 2021 5,75%	3 000	2 907 600	3 075 914	6,50%
BTA 15 JUIN 2023 6,00%	500	468 050	484 353	1,02%
<b>Total Bons de trésor Assimilables</b>		<b>8 094 116</b>	<b>8 530 050</b>	<b>18,02%</b>
<b>Total</b>		<b>42 861 313</b>	<b>46 644 214</b>	<b>98,56%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	10 937 181
Bons du trésor Assimilables	3 514 983
	<u>14 452 164</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	13 203 532	-	12 568 753	<634 779>
Bons du trésor Assimilables	2 348 308	322 007	2 680 807	10 492
<b>TOTAL</b>	<u>15 551 840</u>	<u>322 007</u>	<u>15 249 560</u>	<u>&lt;624 287&gt;</u>

### 3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Amen Bank Pasteur	988 478	1 246 665
Ventes de titres à encaisser	60 449	248 852
Liquidation émissions/rachats	< 338 972 >	< 453 740 >
Achats de titres à régler	< 34 193 >	< 5 783 >
Intérêts courus sur dépôt à vue	6 491	5 491
R/S à opérer sur dépôt à vue	< 1 298 >	< 1 098 >
	<u>680 955</u>	<u>1 040 387</u>

### 3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	168 845	159 076
Rémunération du dépositaire à payer	4 461	4 448
	<u>173 306</u>	<u>163 524</u>

### 3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 791	12 564
Redevance CMF	4 006	3 727
Retenue à la source à payer	-	647
	<u>16 797</u>	<u>16 938</u>

### 3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1er janvier 2017**

<b>Montant</b>	<b>42 903 529</b>
Nombre de part	2 295 768
Nombre de porteurs de parts	2 922

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	<b>17 404 975</b>
Nombre de part	931 340
Nombre de porteurs de parts entrant	483

#### **Rachats effectués**

Montant	<b>&lt;18 914 450 &gt;</b>
Nombre de part	1 012 112
Nombre de porteurs de parts sortant	410

#### **Autres mouvements**

Frais de négociation de titres	< 21 344 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	4 639 824
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	< 624 287 >
Résultat de l'exercice antérieur	975 313
Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	< 34 315 >
Régularisations des sommes non capitalisables	< 35 281 >

#### **Capital au 31 décembre 2017**

<b>Montant</b>	<b>46 293 964</b>
Nombre de part	2 214 996
Nombre de porteurs de parts	2 995
Taux de rendement	11,34%

### 3.6 Sommes capitalisables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat d'exploitation	842 902	979 400
Régularisation du résultat d'exploitation	< 1 800 >	< 4 087 >
	<u>841 102</u>	<u>975 313</u>

## 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dividende ATTIJARI BANK	232 634	210 239
Dividende BIAT	156 000	162 000
Dividende SFBT	120 250	85 914
Dividende BT	111 600	75 000
Dividende ARTES	71 307	82 080
Dividende EURO-CYCLES	59 254	43 914
Dividende CITY CARS	57 455	58 647
Dividende STAR	49 343	167 403
Dividende UIB	47 911	41 250
Dividende BH	45 051	-
Dividende ONE TECH HOLDING	36 400	13 500
Dividende DELICE HOLDING	23 863	-
Dividende UNIMED	23 850	39 407
Dividende TUNINVEST-SICAR	22 500	22 500
Dividende TPR	20 000	65 169
Dividende MAGASIN GENERAL	19 800	18 000
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	17 550	22 750
Dividende SIMPAR	15 750	50 021
Dividende SAM	14 423	-
Dividende SFBT NG	12 025	-
Dividende LAND`OR	10 312	3 000
Dividende TELNET HOLDING	7 585	-
Dividende NEW BODY LINE	7 400	-
Dividende TUNISIE LEASING	6 468	50 000

Dividende SOTIPAPIER	-	16 000
Dividende MONOPRIX	-	16 000
Dividende ATTIJARI LEASING	-	16 755
Dividende MPBS	-	22 090
Dividende OFFICEPLAST	-	5 605
Dividende SAH LILAS	-	39 045
Dividende SOTUVER	-	5 250
	<b>1 188 731</b>	<b>1 331 539</b>

#### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Intérêt sur BTA	352 697	315 250
	<b>352 697</b>	<b>315 250</b>

#### **4.3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Rémunérations du gestionnaire	646 834	620 203
Rémunération du dépositaire	17 700	17 700
	<b>664 534</b>	<b>637 903</b>

#### **4.4 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>
Redevance CMF	46 015	44 078
Honoraires du commissaire aux comptes	12 791	13 897
Autres frais	64	207
	<b>58 870</b>	<b>58 182</b>

## 5 – AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des placements	0,707	0,730	0,567	0,522	0,534
Charges de gestion des placements	<0,300>	<0,278>	<0,262>	<0,269>	<0,290>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,407</b>	<b>0,452</b>	<b>0,305</b>	<b>0,253</b>	<b>0,244</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<0,027>	<0,025>	<0,023>	<0,024>	<0,026>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,380</b>	<b>0,427</b>	<b>0,282</b>	<b>0,229</b>	<b>0,217</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,001>	<0,002>	0,041	0,012	0,001
<b>Sommes capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,379</b>	<b>0,425</b>	<b>0,323</b>	<b>0,241</b>	<b>0,218</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,095	2,869	<2,822>	0,585	<0,348>
Frais de négociation de titres	<0,009>	<0,015>	<0,015>	<0,018>	<0,019>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<0,282>	<1,788>	<0,009>	0,279	<0,270>
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>1,804</b>	<b>1,066</b>	<b>&lt;2,846&gt;</b>	<b>0,846</b>	<b>&lt;0,637&gt;</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>2,184</b>	<b>1,492</b>	<b>&lt;2,564&gt;</b>	<b>1,075</b>	<b>&lt;0,419&gt;</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>1,804</b>	<b>1,066</b>	<b>&lt;2,846&gt;</b>	<b>0,846</b>	<b>&lt;0,637&gt;</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	<0,016>	<0,045>	0,031	0,125	0,107
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>1,788</b>	<b>1,020</b>	<b>&lt;2,815&gt;</b>	<b>0,971</b>	<b>&lt;0,529&gt;</b>
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,241	0,218	<0,205>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>21,280</b>	<b>19,113</b>	<b>17,668</b>	<b>20,401</b>	<b>19,407</b>

### Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,46%	1,48%	1,43%	1,45%	1,44%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,14%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,85%	2,27%	1,75%	1,30%	1,08%

### 5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.